

<https://maternelle-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article139>



Actions passerelles, actions partenariales

- PARCOURS DE L'ELEVE - Première scolarisation -



Date de mise en ligne : mercredi 19 mars 2014

Copyright © Maternelle 42 - Tous droits réservés

La première **scolarisation** est le début d'un parcours scolaire qui initie la première relation des parents à l'école.

Afin de réussir cette étape, il est nécessaire de la préparer en ouvrant l'école à tous les partenaires, dont les structures de petite enfance. Les relations de l'école avec ces structures (crèche, micro crèche, halte garderie, jardin d'enfants...) s'appuient sur une connaissance réciproque. Elles permettent de développer des **actions passerelles** pour accompagner les enfants et leurs parents dans cette transition.

Les continuités éducative et pédagogique de la structure petite enfance à l'école se construisent à partir des besoins des enfants et des contextes locaux d'exercice en relation étroite avec les parents.

Ces actions passerelles ont pour objectif de préparer le premier accueil à l'école du point de vue de l'enfant, des parents et des professionnels.

Le plan d'action pour l'école maternelle -publié en janvier 2023- a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale. Il s'appuie sur le partage de pratiques pédagogiques éprouvées, dont l'efficacité dans la réduction des inégalités est corroborée par la recherche.

Dans le cadre de l'aménagement de la rentrée, des actions diverses sont possibles pour répondre à des attentes partagées entre professionnels et familles :

au niveau des adultes

- se donner du temps pour se connaître lors de rencontres
- organiser des débats et des échanges entre co éducateurs autour de problématiques communes : éducation à la propreté, sommeil et rythme de vie, développement de l'enfant

pour les parents :

- organiser des rencontres conviviales
- présenter l'école lors d'une réunion à la crèche
- associer les parents à certains projets de l'école

au niveau des enfants :

- participer à des activités communes à l'école : goûters, fêtes, activités autour de la lecture, jeux, sorties, spectacles, repas, sieste...
- accueillir de façon régulière un groupe d'enfants accompagnés pour des activités hebdomadaires

Les traces (photos, productions) de ces activités peuvent être partagées et communiquées à tous les acteurs.

Les actions passerelles sont à concevoir dans le cadre des projets respectifs de l'école et de la structure petite enfance de proximité.

Le département met à votre disposition une convention crèche-école pour organiser et formaliser ces partenariats. N'hésitez pas à contacter votre circonscription qui vous la communiquera.